

Vendredi 23 novembre 2018

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du vendredi 23 novembre

Création d'un numéro vert pour les commerçants

A l'initiative de la ville de Marseille, de la CCIMP, des services de l'État, des collectivités et tous les partenaires compétents, un numéro vert a été créé pour les commerçants qui peuvent composer le 04 91 39 34 39 - de 08h30 à 18h00 afin d'être informés, orientés et aidés aux démarches administratives.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **48 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **127 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018.**
- **Total : 175 immeubles évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **836 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 282 personnes ont été évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **64 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

Effets personnels

Aujourd'hui à 16h : 69 personnes sinistrées ont pu regagner leur appartement pour récupérer des effets personnels, accompagnées d'un policier municipal et d'un marin-pompier. **Tous les rendez-vous** pris par les services municipaux ont été honorés.

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **314 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **717 personnes**
- **Total : 1031 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **24 hôtels de la commune**.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **236 logements disponibles** :

- **211 logements sociaux**
- **25 logements privés**
- **5 ménages** ont accepté un relogement temporaire,
- **72 ménages** ont accepté une visite en vue d'un relogement définitif,
- **11 baux** ont été signés,
- **27 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***



SIGNALEMENTS ET ARRETES

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **579 signalements** enregistrés par la ville de Marseille
- **348 visites effectuées** par les services municipaux compétents
- **54 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
- **144 visites** effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril.
- **68 expertises** menées
- **24 arrêtés** pris par le maire de Marseille.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **179 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 44 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 2 980 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

Ce vendredi à 15h, 128 personnes avaient été reçues, soit 753 personnes depuis son ouverture.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.